

Compte-rendu de réunion

Objet : Groupe de travail « Agriculture et nappe de Crau »

Date de réunion : 28/02/2023

Lieu : Miramas

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. Rappel du contexte

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé une nouvelle phase d'études d'opportunités et de concertation continue.

Une première séquence de concertation entre mars et juin 2022 a permis d'enrichir les connaissances sur la situation du territoire, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.

En parallèle des études d'opportunités de phase 2 sur le projet une deuxième phase de concertation est engagée depuis la fin de l'année 2022 et a pour objectifs de :

- Partager avec les parties prenantes de la concertation :
 - Les objectifs du projet ;
 - L'état initial actualisé ;
 - Les dynamiques d'évolution et projets envisagés sur le territoire ;
 - Les politiques et stratégies nationales : mobilité, énergie-climat, biodiversité, agriculture ... ;
- Recueillir les enjeux prioritaires des participants pour permettre l'évaluation des variantes ;
- Co-construire les variantes ;
- Partager la méthode d'évaluation des variantes

Le 28 février 2023, la DREAL a organisé à Miramas un groupe de travail consacré à la thématique : « Agriculture et nappe de Crau ».

Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges et des contributions de ce groupe de travail.

NB : le support de présentation est joint au présent document.

2. Déroulé du groupe de travail

M. Daniel HIGLI, adjoint au maire de Miramas, introduit le groupe de travail en remerciant l'ensemble des participants de leur présence et en soulignant l'importance de ce groupe pour le monde agricole et la gestion de l'eau.

Le groupe de travail s'est déroulé en 5 temps :

- Point d'actualité sur le projet
- Rappel du processus d'élaboration du projet
- Présentation des éléments du diagnostic agricole et hydraulique
- Travail participatif
- Suites et clôture de la réunion

3. Point d'actualité sur le projet

La DREAL présente des éléments d'actualité sur le projet concernant :

- **Le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI)¹ :**
 - Confirme les enjeux d'aménagement de la liaison Fos-Salon, l'importance de restituer l'aménagement routier sur l'ensemble des modes et la place importante du fret ferroviaire pour report modal du transport de marchandises.
 - Oriente et planifie les travaux entre 2028 et 2032 ou 2028 et 2037 en fonction de la capacité de mobilisation financière.
- **Le transfert des routes nationales au département dans le cadre de l'application de la loi 3DS** (Différenciation, Décentralisation et déconcentration).
 - Le département des Bouches-du-Rhône s'est positionné pour reprendre, à partir de 2024, l'exploitation et le développement des routes nationales.
 - Les modalités de mises en œuvre restent à organiser dans les prochains mois.
- La réintégration de la variante n°1 dans les études de tracés pour la section Sud du projet de liaison Fos-Salon.

1 Rapport de synthèse du COI accessible à l'adresse : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/COI_2022_Programmation_Annexe%20-%20def.pdf

- Cette variante avait été écartée dans la décision ministérielle de 2021 en raison du projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau.
- Compte-tenu des conclusions de l'enquête publique réalisée fin 2022 sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, il est probable que le secteur du Ventillon soit retiré du projet d'extension, rendant caduc le motif d'abandon de la variante 1 par la décision ministérielle. Le maître d'ouvrage a par conséquent décidé de prendre en considération cette variante dans le cadre des études et de la concertation, de manière à éviter une remise en cause ultérieure du planning de l'opération, au cas où le secteur du Ventillon serait formellement retiré du projet d'extension de la réserve.

Concernant le transfert des routes nationales au département et le rapport du COI :

- M. DAL COL, représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, interroge la DREAL sur l'impact financier sur le contribuable du transfert des routes nationales au Département.
 - La DREAL précise que l'État transfèrera également au Département les moyens (droit à compensation) actuellement alloués pour l'entretien et le développement du réseau routier national.
- M. PERONNET, adjoint à la mairie de Grans, rappelle la possibilité d'adosser la section Nord du tracé à la concession ASF pour diminuer le coût pour le contribuable du projet.
 - La DREAL confirme que cette possibilité est également reprise dans le rapport du COI.
- M. PERONNET préconise à la DREAL de garder la maîtrise d'ouvrage du projet jusqu'à l'obtention de la déclaration d'utilité publique.
 - La DREAL indique travailler en étroite relation avec le Département pour assurer la continuité des travaux d'élaboration du projet.

Concernant la réintégration de la variante n°1 dans les études :

- M. MEUNIER, représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, remercie l'ensemble des personnes qui se sont exprimées en faveur de la réintégration de cette variante.
- M. TROUSSIER, adjoint à la mairie de Fos-sur-Mer, exprime la satisfaction de la mairie de Fos-sur-Mer concernant la réintégration de la variante n°1 dans les études d'opportunités de phase 2 et rappelle le soutien de la mairie pour cette variante. Il précise que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville

de Fos-sur-Mer classe la zone du Ventillon en zone à urbaniser et qu'il aurait été difficilement acceptable que cette zone profite à l'extension de la réserve naturelle.

- M. PERONNET salue la décision de l'État de réintégrer la variante n°1 dans les études d'opportunités par respect pour les emplacements réservés par les communes dans leur PLU. À ce titre, M. PERONNET rappelle que la commune de Grans a réservé des emprises pour l'élargissement de la RN 569 dans la section Nord.

4. Présentation du diagnostic agricole et hydraulique

La Chambre d'Agriculture (CA) des Bouches-du-Rhône a présenté son diagnostic agricole et hydraulique réalisé sur l'ensemble du projet.

Différentes thématiques ont fait l'objet d'échanges entre les participants détaillés ci-après.

- **Les impacts potentiels du projet sur les exploitations et le foncier agricoles :**
 - M. DAL COL interroge la CA et la DREAL sur le nombre d'exploitations agricoles potentiellement impactées par le projet.
 - La CA précise que 56 exploitations pourraient être impactées.
 - La DREAL indique que la nature des impacts est différente selon les variantes du projet qui seront retenues et les exploitations : surface agricole, accessibilité aux parcelles...
 - La DREAL complète en précisant qu'une démarche Éviter-Réduire-Compenser (ERC) est également menée sur le projet avec pour objectif de réduire au maximum ses impacts.
 - M. MEUNIER soulève qu'aucun agriculteur sur Fos-sur-Mer ne serait impacté par le projet.
 - La CA précise que les agriculteurs qui ont leur siège d'exploitation sur la commune de Fos-Sur-Mer ne sont pas concernés par le projet. Ils se situent en dehors du périmètre d'étude. La CA a par contre rencontré des agriculteurs d'autres communes qui valorisent des parcelles agricoles sur la commune de Fos-Sur-Mer dans le périmètre d'étude.
 - M. PERONNET souligne que la commune de Grans possède 2760 hectares dont seulement 10% sont urbanisés, y compris avec la zone d'activité Clé Sud qui s'étend avec le transport combiné rail-route. L'élargissement de la RN 569 avec la variante A aurait un impact d'environ 7 hectares. L'élargissement de la D69 avec la variante C et la création d'un nouvel échangeur avec la D19 aurait un impact d'environ 20 hectares. Par ailleurs, l'échangeur aurait « les pieds dans l'eau ». Pour préserver un maximum les terres agricoles, la commune se

positionne en faveur de la variante A dont l'impact foncier est réduit.

- **La prise en compte de la faune sauvage :**
 - M. DAL COL demande si la circulation des animaux sauvages est également prise en compte.
 - Le bureau d'études EGIS, responsable des inventaires faune flore, précise que les corridors écologiques sont pris en considération dans les études.
- **La préservation de la qualité de l'eau :**
 - M. CLARET, représentant du collectif Cistude, insiste sur la préservation de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau.
 - M. GUILLEMONT, adjoint à la mairie de Miramas, indique que la Métropole Aix-Marseille Provence travaille sur un maillage en captage d'alimentation en eau potable pour sécuriser l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la population.
 - M. PERONNET indique que l'ARS oblige les communes à avoir 2 sources minimum d'alimentation en eau de sa population.
- **Les périmètres de sauvegarde de la nappe de Crau et les zones de captage d'eau :**
 - Mme TRAMONTIN, présidente du SYMCRAU, indique que le SYMCRAU a réalisé une étude qui identifie précisément les zones de sauvegarde existantes et les extensions envisagées dans le cadre de la croissance de la population future.
 - M. PERONNET souligne que la variante de tracés C dans la section Nord du projet de liaison Fos-Salon est incompatible avec le périmètre de protection rapproché du captage de Mary-Rose.
 - Mme VIARDOT précise que les habitants de la commune de Grans sont principalement alimentés par des sources naturelles (pas de captage AEP) et qu'il est nécessaire que le tracé retenu préserve la ressource en eau.
 - M. DUFOUR, élu à la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, rappelle que l'étude identifie les captages collectifs et que des captages privés sont également présents dans l'air d'étude.
 - EGIS indique que les captages privés seront recensés, par des études de terrains, et pris en compte dans des prochaines phases d'études, lors de l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale.
- **Le périmètre des études :**
 - M. MEUNIER demande que les résultats des études soient précisés selon les variantes à l'étude et non sur le périmètre global du projet.
 - Il y a différentes échelles d'analyse : à l'exploitation, au territoire.
 - La DREAL indique que l'étude a été menée à l'échelle globale afin d'évaluer la dynamique générale du secteur agricole et les impacts du projet. La prochaine phase de concertation sur le choix des

variantes permettra d'évaluer, par variante, le niveau d'impact sur ces activités.

- **L'évolution au cours du temps de l'agriculture sur le secteur :**

M. AZAM relève la diminution de près de 70% (entre 1970 et 2020) des surfaces agricoles utiles des exploitations sur les communes de Grans, Miramas, Istres et Fos-sur-Mer comparé à la diminution de 20% de ces surfaces à l'échelle du département. Ces données sont alarmantes et ne doivent pas s'accroître avec le projet, au risque qu'en deçà d'un certain seuil d'irréversibilité, le rendement des surfaces soit trop faible pour être exploitées et que l'on atteigne « l'étiage ».

5. Synthèse du travail participatif

Dans un 1^{er} temps, les participants au groupe de travail ont enrichi et complété le diagnostic sur :

- Les parcelles agricoles recensées ;
- Les accès et cheminements agricoles ;
- Les zones de captages et réseaux d'irrigation recensés.

Dans un 2^{ème} temps, les participants ont défini les critères d'évaluation des enjeux agricoles et hydrauliques en lien avec les variantes du projet.

5.1. Complément / enrichissement du diagnostic

Sont recensés en complément des diagnostics réalisés :

- Deux obstacles à l'écoulement des eaux dans la nappe phréatique au niveau de Salon-de-Provence :
 - La route de Miramas ;
 - La voie ferrée ;
- Une source d'alimentation en eau potable importante sur la commune de Grans : le captage de Mary-Rose ;
- La zone du marais des Paluns qui est un milieu naturel protégé ;
- La Touloubre, rivière qui chemine le long de la D69 au croisement de la D19 ;
- Un puit localisé proche de la variante C au niveau de la Croix de Callaman ;
- Le canal de Bel Air dans l'air d'étude de la variante C du projet et qui rejoint le moulin de Picaud ;
- Une parcelle agricole recensée dans le diagnostic mais qui a fait l'objet d'une vente au profit du projet d'extension de la zone du Tubé.

Sont également abordés en complément des éléments agricoles et hydrauliques :

- Le projet d'aménagement du Barreau de Sulauze porté par le Département ;
- Le périmètre de la base aérienne d'Istres à faire figurer sur les cartographies ;
- Le projet d'aménagement du carrefour du Ventillon ;

5.2. Critères d'évaluation des enjeux agricoles et hydraulique

Les participants au groupe de travail identifient les enjeux suivants afin de comparer et évaluer les variantes :

- Les impacts sur le bâti et sur les exploitations :
 - Surfaces ;
 - Accès et cheminements ;
 - Nombre d'impacts ;
 - Jeunes agriculteurs ;
 - Nombre de personnel ;
- Le type d'exploitation et la nature des surfaces impactées (foin de crau ...);
- La qualité et la rentabilité des sols impactés ;
- Le nivellement des sols impactés ;
- Les nuisances sonores pour les travailleurs agricoles et les animaux ;
- Les corridors écologiques conservés ou à recréer ;
- Les délaissés créés ;
- Le coût des variantes ;
- Le nombre de forages impactés ;
- Le patrimoine historique et architectural des canaux impactés.

6. Prochaines étapes

La DREAL conclut la réunion et partage les suites du processus d'élaboration du projet et de concertation avec :

- L'envoi du diaporama et d'une synthèse de la réunion
- La mise en place d'un espace pour contribuer sur le site internet du projet de liaison Fos-Salon : <https://www.liaison-fos-salon.com/contribuer>

- L'organisation de groupes de travail thématiques pour partager l'avancée des études et poursuivre l'identification des enjeux pour la comparaison des variantes.

NB : En raison des mouvements de grève et de l'état d'avancement des études, différents groupes de travail ont dû être reportés. Les nouvelles dates de ces groupes de travail sont disponibles sur le site internet du projet : www.liaison-fos-salon.com

7. ANNEXE – LISTE DES PRÉSENTS

7.1. Maître d'ouvrage

Nom	Prénom	Organisme
PATTE	Lionel	Adjoint au chef du service transports, infrastructures, mobilité

7.2. Prestataire de la DREAL

Nom	Prénom	Organisme
RUDOLPH	Anaïs	Chambre d'agriculture – En charge du diagnostic agricole et hydraulique
VIGNON	Nicolas	Terres D'agri
MONTANO	Marie-Christine	Bureau d'étude Egis – MOE
PÉRICHON	Blandine	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
LAURENT	Sacha	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
FLEURUS	Jordan	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA

7.3. Garant de la concertation

Nom	Prénom	Organisme
FOURNIAU	Jean-Michel	Commission Nationale du Débat Public – Garant de la concertation sur le projet de Liaison Fos Salon

7.4. Participants

Nom	Prénom	Organisme
AZAM	Christophe	Habitant
BALLARO	Xavier	Service DVPI – DEAO du GPM
BENRAIS	Linda	Mairie de Miramas
BERNEX	Jean-Luc	Métropole Aix-Marseille Provence
BONNET	Damien	
BOULEAUX	Valérie	Habitante
BOUQUET	Alexandre	Directeur des espaces publics et naturels, Mairie de Salon-de-Provence
BRUN	Luc	Métropole Aix-Marseille Provence
CHEYLAN	Gilles	Conservatoire des Espaces Naturels
CLARET	René	Habitant, Collectif Cistude
DAL COL	Gilbert	Représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement
DOSSETTO	Christian	Agriculteur
DUFOUR	Xavier	Élu à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
FABRE	Marie-Claude	Habitante, Collectif Cistude
FOUQUE	Jean-François	
GUILLEMONT	Gérald	Adjoint au maire de Miramas
GUIRAUD	Bruno	Habitant
HAV	Jean-Luc	
HIGLI	Daniel	Adjoint au maire de Miramas délégué aux déplacements
LESCOT	Jérôme	Agriculteur Istres-Fos-Entressen
MEUNIER	Romuald	Représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

MEVENTON	Jean-Claude	
MILLEVILLE	Christelle	
MONNIER	Isabelle	Sous-Préfecture d'Istres
NOÉ	Jean-Laurent	Vinci Autoroutes réseau ASF
PASZKIER	Kathleen	Directrice de l'aménagement et des affaires immobilières mairie de Fos-sur-Mer
PERONNET	Michel	Adjoint au maire de Grans délégué aux projets et aux grands travaux
RICHARD	Caroline	Habitante
SIMON	Béatrice	Chargée de la protection de l'environnement de la base aérienne d'Istres
TASSONE	Carmelo	Directeur aménagements et grands projets Mairie de Miramas
TRAMONTIN	Céline	Présidente du Sycrau, adjointe au maire d'Istres
TROUSSIER	Philippe	3 ^{ème} adjoint à la mairie de Fos-sur-Mer
VIARDOT	Émilie	